Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212902472-20260625-DEL2026_5_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 25 Juin 2026, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-EVARZEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René ROCUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Juin 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Procuration : 1
Votants : 27

PRESENTS : Tous les Conseillers à l'exception de celui qui a donné procuration.

PROCURATION : M. Eric BERDER à M. Serge SINOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Anne-Laure LEFEBVRE.

OBJET : 2026-5-13 : AMENAGEMENT DU BOURG - RUE D'ARMOR - DEMANDE DE SUBVENTION

Par délibération du 20 mars 2025, le conseil municipal avait approuvé le programme de travaux d'aménagement du bourg et avait autorisé M le Maire à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la communauté de communes.

La 1ère phase de la 1ère tranche de travaux est presque achevée.

La 2nde phase de la 1ère tranche de travaux se déroulera aux mois de septembre et octobre prochain.

La réception des travaux est donc programmée au mois de novembre.

Au terme de l'appel de fonds de la CCPF, il conviendra de solliciter le versement des subventions.

La commune a déjà obtenu de l'Etat une subvention de 100 000 € au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Des financements complémentaires peuvent être sollicités, notamment auprès du Département au titre du Pacte Finistère 2030.

Il vous est proposé :

DE SOLLICITER une subvention du Département au titre du volet 2 du pacte Finistère 2030 ;

DE SOLLICITER toutes les autres subventions susceptibles d'être allouées pour le financement de l'opération d'aménagement du bourg.

POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

SAINT-EVARZEC, le 30 Juin 2026

Le MAIRE,
René ROCUET